



Poursuites judiciaires à mon encontre pour non paiement etc

Par **mct mari**, le **28/12/2014** à **09:27**

Bonjour, je ne sais plus quoi faire. l'école française de comptabilité veut entamer des poursuites à mon encontre pour non paiement d'une formation de bts comptabilité. j'avais dépasser les délais lorsque j'ai demandé la résiliation. sauf que j'ai 2 crédits et pas un sou pour les payer les 2200€ qu'il me réclame. comment puis je faire. Les cours date des années 2000, les profs qui devait nous aider dont toujours au abonné absent quand j'appelle. quelle solution ai - je? face à une si grosse boîte qui ne pense qu'au profit et non à la réussite des étudiants

Par **aguesseau**, le **28/12/2014** à **15:09**

bjr,
quand vous avez souscrit volontairement votre contrat avec cette école, il devait exister dans ce document les conditions de résiliations.
si vous n'avez pas suivi exactement les conditions de résiliation, contractuellement, l'école est en droit de vous réclamer cet argent y compris vous assigner devant le tribunal.
tant que vous ne recevez que des courriers simples ou des appels téléphoniques, vous ne risquez rien.
le fait que vous ayez d'autres crédits à rembourser est de votre responsabilité et non celle de l'école.
cdt

Par **mct mari**, le **28/12/2014** à **15:19**

Bonjour je sais tout ça mais cette école ne respecte pas les dits conditions du contrat. Les cours sont pas clairs et pas au goût du jour, il n'y a pas de suivi comme convenu on est des clients et non des étudiants

Par **cocotte1003**, le **28/12/2014** à **19:23**

Bonjour, malheureusement c'est à vous de savoir ce que vous achetez. Visiblement vous avez achetez des cours qui ne répondent pas à vos attentes, ce n'est pas de la faute du vendeur, cordialement

Par **aguesseau**, le **28/12/2014** à **19:51**

en outre vous écrivez que vous avez résilié après le délai prévu et puis surtout que vous n'avez pas un sou pour payer, il me semble donc que la qualité des cours proposés n'est pas l'argument principal.